

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
DÉCISION DU PRÉSIDENT
Décision N° CC-DEC-2025-059
Portant signature d'un devis pour l'achat d'un équipement de tonte
d'espaces verts

Le Président de **TERRE D'AUGE**,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018,

Vu la délibération du Conseil communautaire N° CC_DEL_2024_081 du 12 septembre 2024, déléguant une partie de ses attributions au Président,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'offre de prix de la société DISTRIBUTION RURAL TECHNIC pour l'achat d'un équipement de tonte d'espace verts d'un montant de 9 990€ HT, soit 11 988€ TTC,

Vu l'acte d'engagement signé le 14 juin 2025 par la société DISTRIBUTION RURAL TECHNIC,

Considérant que le matériel actuel est vétuste et nécessite un coût trop important pour sa remise en état de fonctionnement,

Considérant que la société DISTRIBUTION RURAL TECHNIC reprend l'ancien matériel pour un montant de 600€ net,

Considérant l'offre de prix de la société DISTRIBUTION RURAL TECHNIC pour l'achat d'un équipement de tonte d'espace verts d'un montant de 9 990€ HT,

DECIDE

De signer l'acte d'engagement avec la société DISTRIBUTION RURAL TECHNIC pour :

- l'achat d'un équipement de tonte d'espace verts d'un montant de 9 990€ HT
- la reprise de l'ancien tracteur de tonte pour un montant de 600€ net

Fait à Pont l'Evêque, le 01 août 2025

Le Président, M. Jérémy ROSEAU

Certifiée exécutoire après transmission au contrôle de

légalité et publication dématérialisée mise en ligne le

.....05/...08../2025..



Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Leduc, 14000 CAEN – dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « *télérecours citoyens* » accessible par le site internet www.telerecours.fr. La décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président de la communauté de communes TERRE D'AUGE - 9 rue de l'hippodrome - 14130 Pont l'Evêque- dans les mêmes cc

REÇU EN PREFECTURE

Le 05/08/2025

Application agréée E.legalite.com

99_DE-014-241400878-20250804-CC_DEC_2025